

versement de cheque sur autre compte

Par **desrayaud**, le **03/12/2008** à **23:23**

Bonjour,

Le contexte:

- Je suis inscrit dans une agence Caisse Epargne en Saone et Loire.
- J'habite en Rhône Alpes
- Cela fait 4 ans que je dépose des chèques à une agence de Rhone Alpes
- Je ne me suis jamais (jusqu'à ce jour) rendu compte du non versement de ces chèques sur mon compte courant
- Je ne connais plus tout les chèques qui aurait dû mettre verser depuis 4 ans, je connais seulement les personnes ayant pu être potentiellement créditeur de mon compte (c'est à dire ma famille ou mes amis...)
- Je n'aies plus aucun de mes feuillets de dépôt de chèque
- Ma banque est au courant de l'incident et ne veut pas (ou ne peut pas selon eux...) faire l'historique de tout les chèques qui m'aurait dû être créditer.

Que faire ? Suis je en droit de demander des préjudices ? et si c'est le cas, quelle est la procédure à suivre ?

Par **Elenita**, le **04/12/2008** à **09:55**

Compte courant ? tu dois sans doute parler d'un compte de dépôt lequel enregistre les opérations qui augmentent ou diminuent le montant initialement déposé sur le compte..

Avant de demander réparation à la banque (sur lequel point, je n'aurai que trop peu de connaissances certaines), la première question qui me vient à l'esprit est: qu'en est-il de tes relevés de compte ?

Tu dois recevoir des relevés périodiquement, ne les consultes tu pas ? tu aurais du, en les vérifiant, constater que les chèques n'était pas crédités sur ton compte...

Je pense que la banque ne manquera pas, au cas ou tu intenterais une action en justice pour réparation du préjudice subi, de remarquer ce manquement de ta part, manquement qui je pense pourrait être constitutif d'une faute, ou au moins d'une négligence...

J'attends les avis des autres pour confirmation..

Par **jeeecy**, le **04/12/2008** à **10:27**

Bonjour je suis un peu d'accord

seulement la banque aurait également dû te prévenir que les chèques n'ont pas pu être crédités sur ton compte pour telle ou telle raison

et pourquoi ne peux-tu pas faire la liste des chèques qui auraient dû être crédités?

Les informations bancaires doivent être conservées pendant 10 ans...

Par **Camille**, le **04/12/2008** à **14:55**

Bonjour,

[quote="desrayaud":2f4ztfny]

- Cela fait 4 ans que je dépose des chèques à une agence de Rhone Alpes

- Je ne me suis jamais (jusqu'a ce jour) rendu compte du non versement de ces chèques sur mon compte courant

- Je ne connais plus tout les chèques qui aurait dû mettre verser depuis 4 ans, je connais seulement les personnes ayant pu être potentiellement créditeur de mon compte (c'est à dire ma famille ou mes amis...)

- Je n'aies plus aucun de mes feuillets de dépôt de chèque

- Ma banque est au courant de l'incident et ne veut pas (ou ne peut pas selon eux...) faire l'historique de tout les chèques qui m'aurait dû être créditer.

[/quote:2f4ztfny]

:roll:

Au fond, vous n'avez plus aucune trace de rien du tout, donc... Image not found or type unknown

Que voulez-vous dire par "la banque est au courant de l'incident" ?

Vous voulez dire que vous venez seulement de leur signaler que, selon vous, il y a un problème.

Comment remplissiez-vous vos bordereaux de remise de chèques et comment endossiez-

vous ces chèques ? Si, au verso, c'était juste "n° de compte + signature"... Image not found or type unknown

Parce que, bien évidemment, si c'est vous qui vous trompiez à chaque fois de n° de compte... shock.

ce qui reviendrait à dire que vous demandiez l'endossement sur un autre compte... Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **04/12/2008** à **16:28**

C'est soit complètement irresponsable tellement c'est énorme soit vous êtes un total distrait

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **05/12/2008** à **11:04**

Bonjour,

En tout cas, un bienheureux qui, depuis 4 ans, n'a pas eu besoin du pognon non crédité sur son compte alors qu'il aurait dû l'être...

:wink:

Image not found or type unknown

Par **nicomando**, le **08/12/2008** à **10:45**

Eh oui la ça va être difficile de demander des préjudices ! A qui les demander ? et pourquoi ?

Vous n'avez aucune preuve des dépôts, en 4 ans vous ne vérifiez pas les mouvements de votre compte à l'aide des relevés mensuels que vous avez. Enfin les banques ont un devoir d'information encore faudrait il poser la question : en cas de déménagement comment je peux effectuer mes dépôts ? et l'ensemble des établissements bancaires répondraient : envoyez vos chèques à la caisse où se trouve votre compte.

La banque n'est pas vraiment responsable de l'absence de diligence de ses clients.

Par **Ishou**, le **10/12/2008** à **18:16**


[quote="Camille":16bkmphe]Bonjour,

En tout cas, un bienheureux qui, depuis 4 ans, n'a pas eu besoin du pognon non crédité sur son compte alors qu'il aurait dû l'être...

:wink:

Image not found or type unknown [quote="Camille":16bkmphe]

:lol:

Et celui qui a eu les chèques à sa place doit être sûrement très content aussi 

Par **Elenita**, le **10/12/2008** à **18:21**

[quote="Ishou":2j08xsj2][quote="Camille":2j08xsj2]Bonjour,

En tout cas, un bienheureux qui, depuis 4 ans, n'a pas eu besoin du pognon non crédité sur son compte alors qu'il aurait dû l'être...

:wink:

Image not found or type unknown [quote:2j08xsj2]

:lol:

Et celui qui a eu les chèques à sa place doit être sûrement très content aussi Image not found or type unknown

[/quote:2j08xsj2]

Ou si les chèques n'ont été déposés au crédit d'aucun compte, ce sont les tireurs des chèques

qui ont du être contents! Image not found or type unknown

Par **Camille**, le 11/12/2008 à 07:22

Bonjour,

Mais si ça leur pose des problèmes de comptabilité, je peux leur filer mon n° de compte en MP...

8)

Image not found or type unknown